Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 01 Décembre 2022

**2022-7-23**

AR Prefecture
024-244400752-20221201-2022_7_23-DE
Reçu le 07/12/2022

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Miallet

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 21/11/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

**Président :** Michel AUGEIX

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

**JL Faye a quitté la réunion à 19h**

**Absents et excusés et procurations** : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

---

## Assurance du personnel – renouvellement du contrat CNP

La collectivité avait souscrit depuis plusieurs années, auprès de la CNP, un contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents qui permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.
Le contrat d'assurance prend fin chaque année au 31 décembre.

***Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***DECIDE de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge concernant la protection sociale des agents, en renouvelant le contrat CNP pour 2023***
- ***AUTORISE le Président à signer le contrat avec la CNP et la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Dordogne***

*Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture*

*Le Président*
*Michel AUGEIX*

*Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022*
*Le Président,*

*Michel AUGEIX*

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication